

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19507**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance, spécialité Conseils en Assurances et en Services Financiers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Haute Alsace - Mulhouse ()	Recteur d'académie de Strasbourg, Présidente de l'Université de Haute-Alsace

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les principales activités de ces diplômés se déclinent de la manière suivante :

- gérer et développer un portefeuille de clientèle en assurant un service après-vente de qualité, mais aussi prévenir des risques (comme les situations irrégulières, par exemple) ;

- participer à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des opérations commerciales afin d'accroître l'offre à la clientèle existante et de prospecter la clientèle potentielle.

Les futurs salariés seront à même de:

- construire et suivre un projet-client,

- maîtriser les différentes options en insistant sur les conséquences juridiques, fiscales et économiques,

- développer une proximité de conseil à la fois dans la relation et dans la décision

- réagir rapidement en étant capables d'aller en amont des difficultés financières des clients, les risques potentiels et les risques en germe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les métiers visés par cette licence professionnelle se situent dans le secteur de la banque et de l'assurance.

Conseiller de clientèle pour le marché des particuliers et/ou des professionnels

Gestionnaire en assurance d'un portefeuille de particuliers et/ou de professionnels

Agent d'assurances

Conseiller en gestion de patrimoine de particuliers et/ou de professionnels

Chargé de relation clientèle de particuliers et/ou de professionnels

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1101 : Conception - développement produits d'assurances

C1201 : Accueil et services bancaires

C1301 : Front office marchés financiers

C1501 : Gérance immobilière

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par l'arrêté du 17 novembre 1999. La licence professionnelle est décernée aux étudiants ayant obtenu à la fois la moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des matières d'enseignement et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Le jury se compose des enseignants de la formation, du chef de département, du responsable pédagogique et du responsable des applications professionnelles, d'un représentant des professionnels du secteur. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. La licence professionnelle est attribuée par le directeur de l'I.U.T. sur proposition du jury.

Programme

UE 1 : Pratiques bancaires - 15 ECTS

Régimes matrimoniaux - Droits des successions - Fiscalité patrimoniale - Défaillance des PME PMI - Endettement des particuliers - Acteurs et environnement du secteur bancaire - Droit bancaire - Produits de la banque - Approche commerciale du client - Gestion du risque client

UE 2 : Pratique de l'assurance - 15 ECTS

Evolution de la protection sociale - Evolution de la notion de risque - Droit de l'assurance - Produits de l'assurance - Responsabilité et assurance - Gestion d'un portefeuille client - Gestion du risque client

UE 3 : Expression - 8 ECTS

Simulations d'entretiens- Conseil à la vente - Langues vivantes

UE 4 : Projets tuteurés - 7 ECTS

UE 5 : Stage - 15 ECTS

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé d'enseignants et de professionnels (ces derniers représentant entre 1/4 et la moitié des membres).
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé d'enseignants et de professionnels (ces derniers représentant entre 1/4 et la moitié des membres).
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé d'enseignants et de professionnels (ces derniers représentant entre 1/4 et la moitié des membres).
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		Composition du jury selon les modalités en vigueur à l'UHA.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

- Décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté de création du 22 juillet 2005.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret 2002-590 du 22 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.uha.fr/formations/parcours-et-devenir-des-etudiants-oresipe/index.html>

Autres sources d'information :

Enquêtes réalisées par l'ORESIFE (Observatoire régional).

Lieu(x) de certification :

Université Haute Alsace - Mulhouse : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Haut-Rhin (68) [Mulhouse]

Université de Haute Alsace

2 rue des Frères Lumière

68093 MULHOUSE CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Colmar

Département Carrières juridiques

32 rue du Grillenbreit

68000 COLMAR

Historique de la certification :